

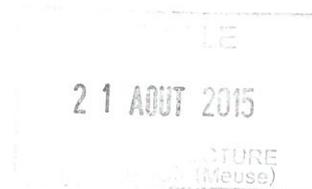
Département de la Meuse

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun 2

Commune de Dugny sur Meuse

Extrait du Registre des Délibérations



Séance du 20 août 2015

L'an deux mil quinze, le vingt août à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Madame VOL Fabricia, Maire de Dugny sur Meuse.

Etaient présents : Mme VOL Fabricia, Maire, MM MINUTO David, WATRIN Laurent, Mme HELMINGER Karine, Adjoint, MM ROUYERE Roland, WITTOZ Dominique, DUBAUX Arnaud, TOUSSAINT Francis, PETITJEAN Michel, Mmes REMY Isabelle, BRUNELLA Martine, VAILLANT Ghislaine, VALLARIN Viviane, Melle MINUTO Morgane, Conseillers municipaux.

Etaient représentés : Mme THOMAS Anne

Etaient excusés :

Melle MINUTO Morgane est élue secrétaire de séance.

Délibération 2015 / 034

Délégation de pouvoirs au Maire

L'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales stipule que le Maire peut être chargé, par délégation du Conseil Municipal, d'accomplir certains actes de gestion courante.

Le Maire doit rendre compte des actes accompli en vertu de cette délégation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de charger le Maire :

-De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 90.000 euros H.T ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget

-De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans

-De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux

-De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières

-D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

En outre, le Conseil Municipal accepte que les décisions à prendre en vertu de la présente délibération puissent être signées par l'adjoint suppléant en application de l'article L.2122-17 du Code général des collectivités territoriales.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,



Département de la Meuse

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun 2

Commune de Dugny sur Meuse



Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 20 août 2015

L'an deux mil quinze, le vingt août à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Madame VOL Fabricia, Maire de Dugny sur Meuse.

Etaient présents : Mme VOL Fabricia, Maire, MM MINUTO David, WATRIN Laurent, Mme HELMINGER Karine, Adjoint, MM ROUYERE Roland, WITTOZ Dominique, DUBAUX Arnaud, TOUSSAINT Francis, PETITJEAN Michel, Mmes REMY Isabelle, BRUNELLA Martine, VAILLANT Ghislaine, VALLARIN Viviane, Melle MINUTO Morgane, Conseillers municipaux.

Etaient représentés : Mme THOMAS Anne

Etaient excusés :

Melle MINUTO Morgane est élue secrétaire de séance.

Délibération 2015 / 033

Indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,
Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonction aux adjoints au Maire et à certains conseillers municipaux,
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions fixées par la loi les indemnités de fonction versées au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de fixer une indemnité au Maire calculée par référence à l'indice brut 1015 déterminé pour les communes de 1.000 à 3.499 habitants au taux de 31,00%.

DECIDE de fixer l'indemnité aux Adjointes, calculée par référence à l'indice brut 1015 au taux de 13,50%.

DECIDE de fixer l'indemnité aux Conseillers Municipaux ayant une délégation de fonction, calculée par référence à l'indice brut 1015 au taux de 4,50%.

DIT que ces indemnités subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à toute augmentation de traitement indiciaire afférent à l'indice de référence.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,



Département de la Meuse

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun 2

Commune de Dugny sur Meuse

Extrait du Registre des Délibérations



Séance du 20 août 2015

L'an deux mil quinze, le vingt août à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur David MINUTO, 1^{ER} Adjoint au Maire de Dugny sur Meuse.

Etaient présents : MM MINUTO David, WATRIN Laurent, Mmes HELMINGER Karine, VOL Fabricia, Adjoint, MM ROUYERE Roland, WITTOZ Dominique, DUBAUX Arnaud, TOUSSAINT Francis, PETITJEAN Michel, Mmes REMY Isabelle, BRUNELLA Martine, VAILLANT Ghislaine, VALLARIN Viviane, Melle MINUTO Morgane, Conseillers municipaux.

Etaient représentés : Mme THOMAS Anne

Etaient excusés :

Melle MINUTO Morgane est élue secrétaire de séance.

Délibération 2015 / 032

Installation de membres du Conseil Municipal

Conformément à l'article L.270 du code électoral, il convient de pourvoir au remplacement de Monsieur Pascal BAUMIER, conseiller municipal démissionnaire, et de Monsieur Jean-Paul GOURMELON décédé.

Madame Ghislaine VAILLANT est la première candidate non élue sur la liste que Monsieur Pascal BAUMIER conduisait lors du deuxième tour des élections municipales du 30 mars 2014. Je prononce son installation au sein du Conseil Municipal.

Madame Viviane VALLARIN est la première candidate non élue sur la liste que Monsieur Jean-Paul GOURMELON conduisait lors du deuxième tour des élections municipales du 30 mars 2014. Je prononce son installation au sein du Conseil Municipal.

Conformément à l'article L.2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Ghislaine VAILLANT est inscrite au 14^{ème} rang du tableau du Conseil Municipal de Dugny-sur-Meuse et Madame Viviane VALLARIN est inscrite au 15^{ème} rang du tableau du Conseil Municipal de Dugny-sur-Meuse

14- Madame VAILLANT Ghislaine, née le 24 mars 1954 à Verdun, auxiliaire de puériculture, domiciliée à Dugny-sur-Meuse, 6 Rue de Saint Mihiel.

15- Madame VALLARIN Viviane, née le 16 mars 1955 à Saint Mihiel, comptable, domiciliée à Dugny-sur-Meuse, 9 Rue des Lilas.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

